



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

amiante

Question écrite n° 41714

### Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre du logement sur les difficultés causées par l'obligation faite aux entreprises de désamiantage de satisfaire à une nouvelle procédure d'agrément. Il faut attendre plusieurs mois sur liste d'attente avant de pouvoir débiter un chantier de désamiantage, le nombre d'entreprises nouvellement agréées étant encore très limité. Il souhaite donc connaître les mesures qu'elle compte prendre pour accélérer le nouveau processus d'agrément qui prend plusieurs mois, ou pour permettre aux entreprises de désamiantage de continuer à travailler normalement pendant l'instruction de leur dossier de demande d'agrément.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Tardy](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41714

**Rubrique :** Produits dangereux

**Ministère interrogé :** Logement

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 février 2009, page 1248

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)